

**Thermo AC**  
**Thermo DC**

**Plan de maintenance**

## Maintenance régulière du chauffage autonome

Le chauffage autonome doit être contrôlé à intervalles réguliers, au plus tard au début de la période de chauffage (au moment où l'utilisation devient plus intensive en raison des conditions météorologiques).

Par principe, les prescriptions du constructeur du véhicule doivent être respectées. Si de telles prescriptions n'existent pas, Valeo exige que les intervalles d'entretien correspondent à ceux présentés ci-dessous pour une utilisation normale. Si les appareils sont utilisés dans d'autres véhicules ou applications, les intervalles d'entretien peuvent être raccourcis ou prolongés. Dans ce cas-là, nous vous prions de bien vouloir contacter votre partenaire S.A.V. compétent dans ce domaine.

	<b>Attention !</b>	<b>Risque d'électrocution !</b>
---	--------------------	---------------------------------

Les travaux de montage, de maintenance et de réparation ne doivent être effectués que lorsque le moteur est à l'arrêt et que la tension d'alimentation est coupée.

Avant le début des travaux sur l'appareil de chauffage, il convient de le mettre hors tension conformément à la norme DIN VDE 0105-100, et ce pendant toute la durée des travaux.

Les règles de sécurité suivantes doivent être respectées :

- Mettre l'installation hors tension
- La sécuriser contre toute remise en marche
- Vérifier de l'absence de tension sur tous les pôles

- La mettre à la terre ou au court-circuit (circuit électrique ouvert)
- Recouvrir ou isoler les pièces voisines restant sous tension

Les câbles d'alimentation électrique et les éléments de commande du chauffage doivent être disposés dans le véhicule de manière à ne pas entraver leur bon fonctionnement dans des conditions d'utilisation normales.

Les travaux électrotechniques ne doivent être commencés que lorsque les mesures de protection contre les chocs électriques, les courts-circuits et les arcs électriques parasites ont été prises.

Les travaux peuvent uniquement être réalisés par un électricien qualifié dans les systèmes HT pour véhicules automobiles, les travaux manuels, exécutant des tâches répétitives. Formation selon DGUV 200-005 (anciennement BGI 8686), niveau 2 minimum.

### REMARQUE :

Les dispositions de ces réglementations sont obligatoires dans le champ d'application de la DGUV et doivent également être respectées dans les pays dans lesquels il n'existe aucune règle spécifique.

Les règles/normes spécifiques au pays doivent également être respectées.

Adresse de l'utilisateur	Date de maintenance
	Véhicule
<b>Caractéristiques du chauffage autonome</b>	Date de première mise en service
Type :	
Référence :	
N° de série :	

# Plan de maintenance

Contrôle / Opérations de maintenance	Intervalle	Résultat		Remarque	Valeurs mesurées / Opérations de remise effectuée
		con-forme	pas con-forme		
Dans le cadre de la maintenance, il convient de vérifier le serrage de tous les raccords vissés (cf. manuel d'atelier pour les couples de serrage).		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>1. Électrique (connexions, composants)</b> a) Vérifier l'absence de dommages externes sur les raccords et le faisceau de câbles électriques, remplacer si nécessaire. b) Vérifier que les câbles sont correctement fixés à l'aide de serre-câbles, les remplacer/les installer si nécessaire. c) Remplacer le petit tableau de distribution pour la version 11126153_	chaque année chaque année tous les 12 ans tous les 5 ans	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
<b>2. Échangeur de chaleur</b> S'assurer de l'absence de dommages apparents, de décolorations dues à une surchauffe ou à une fuite.	chaque année	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déterminer la cause de la surchauffe (par ex. circuit hydraulique) ; contrôler le limiteur de température.	
<b>3. Sondes de température</b> a) Vérifier le bon fonctionnement du thermostat (sortie d'eau). b) Vérifier le bon fonctionnement du limiteur de température. c) Remplacer le thermostat.	chaque année chaque année tous les 5 ans	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
<b>4. Tête de brûleur</b> b) Vérifier l'absence de dommages sur le couvercle. b) Contrôler les conducteurs de protection/la résistance à la terre < 50 mΩ de la masse électrique du véhicule c) Contrôler la résistance d'isolation >50MΩ (tension d'essai 1000V)	chaque année chaque année chaque année	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Remplacer les composants endommagés.	
<b>5. Avertissements de danger</b> a) Contrôler l'étiquette d'avertissement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remplacer s'il est manquant ou illisible	
<b>6. Système de liquide de refroidissement</b> a) Si présente, contrôler la cartouche filtrante pour liquide de refroidissement.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le cas échéant, la nettoyer ou la remplacer	
<b>7. Contrôle du fonctionnement</b> a) Contrôler le fonctionnement de l'appareil de chauffage. b) Contrôler la pompe de relance après un cycle de purge de 120 s. c) Contrôler le fonctionnement du disjoncteur différentiel (CA) ou du contrôleur ISO (CC) (le cas échéant selon les indications du fabricant).	chaque année chaque année chaque année	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Contrôler la production de chaleur après au moins 10 mn en mode chauffage.	



